



# Conseil d'établissement

Réunion du 27 septembre 2022  
Cafétéria Nord  
19 h

**Présences** : Les personnes identifiées par un crochet « ✓ » étaient présentes à la rencontre.

- |  |  |
|--|--|
| ✓ Manoucheka Céleste, parent                     | ✓ Chantal Caissé, enseignante                |
| ✓ Caroline Gagnon, parent                        | ✓ Émilie Dubé, enseignante                   |
| ✓ Jonathan Gauthier, parent                      | ✓ Hassen Fajraoui, enseignant                |
| ✓ Mélanie Gingras, parent                        | ✓ Sandra Prévost, enseignante                |
| ✓ Yannick LaRue, parent                          | ✓ Marie-Lyne Fafard, enseignante (1/2 année) |
| ✓ Valérie Lupien, parent                         | ✓ Éliane Roussy, enseignante (1/2 année)     |
| ✓ Martin Manningham, parent                      |  |
| ✓ Gilles Tremblay, parent                        | ✓ Éric Barrette, directeur                   |
|  | ✓ Lyne Brunelle, secrétaire                  |
| ✓ Marylou Thifault, étudiante                    | ✓ Mélanie Goyer, soutien                     |
| ✓ Jean-François Joly, dir. adj. du CSSDA, invité |  |

## 1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences

Ouverture de l'assemblée à 19 h 03. Monsieur Éric Barrette souhaite la bienvenue à tous.

## 2. Désignation d'un secrétaire

CÉ-22-23-001 Monsieur Éric Barrette propose madame Lyne Brunelle comme secrétaire pour un mandat d'un an.

Adopté à l'unanimité.

## 3. Présences et vérification du quorum

Madame Brunelle prend les présences. Le quorum est respecté.

## 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Éric Barrette désire ajouter les deux sujets suivants dans la section *Sujets pour information* :

- Voyages;
- Inscription aux programmes régionaux.

Le sujet 12. *Agrandissement de l'école* aurait dû se lire 11.1 *Agrandissement de l'école* sous la catégorie 11. *Sujets pour consultation*. La correction sera faite et le numéro de chaque sujet subséquent sera ajusté.

CÉ-22-23-002 Il est proposé par madame Émilie Dubé et appuyé par madame Chantal Caissé d'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Adopté à l'unanimité.



## 5. Présentation des membres

Monsieur Barrette demande à chacun des membres de se présenter. Monsieur Gauthier sera le représentant au comité de parents.

Le directeur ajoute que depuis l'année scolaire 2020-2021, les membres qui en sont à leur première année de mandat doivent suivre une formation obligatoire. Chaque nouveau membre valide qu'il l'a bien suivie.

Vu la présence du récipiendaire de la Médaille académique du Gouverneur général et de sa famille, la séance se poursuit avec le sujet 10.

## 6. Élections

Monsieur Barrette explique que le conseil d'établissement doit élire un président et un vice-président pour un mandat d'un an. Il précise que seuls les parents peuvent être élus à ces postes. Tous les membres ont droit de vote.

### 6.1 À la présidence

Madame Émilie Dubé propose monsieur Gilles Tremblay. Madame Chantal Caissé propose madame Mélanie Gingras.

Monsieur Tremblay et madame Gingras acceptent de se présenter à la présidence.

CÉ-22-23-003

Madame Chantal Caissé propose madame Mélanie Gingras comme présidente du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023. Elle est appuyée par madame Mélanie Goyer.

Adopté à l'unanimité.

### 6.2 À la vice-présidence

Madame Émilie Dubé propose monsieur Gilles Tremblay comme vice-président. Monsieur Gilles Tremblay accepte.

CÉ-22-23-004

Madame Émilie Dubé propose monsieur Gilles Tremblay à titre de vice-président pour un mandat d'un an. Elle est appuyée par madame Valérie Lupien.

## 7. Dénonciation d'intérêt (Loi 180, art. 70)

Monsieur Barrette demande aux membres de signer le formulaire *Déclaration d'intérêt* s'ils ont un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui peut ou qui est susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel ou celui de notre établissement.

Il demande aussi aux membres parents de signer la divulgation de renseignements personnels.

Adopté à l'unanimité.

## 8. Adoption et suivi du procès-verbal du 7 juin 2022

Madame Lupien note une coquille au point 8.6 *Cahiers d'exercices – modification*. Il faudrait lire « ... que certains des enseignants... » au lieu de « que certains les enseignants... ».



De la même manière, au point 10. *Information du délégué au comité de parents*, il faudrait lire :  
« ... pour les sacs d'école. ».

CÉ-22-23-005 Madame Émilie Dubé propose d'adopter le compte rendu du 7 juin 2022 comme modifié. Elle est appuyée par monsieur Martin Manningham.

## **9. Questions du public**

Aucun membre du public n'est présent.

## **10. Remise de la médaille de la Gouverneure générale**

Chaque année, la direction remet la Médaille académique du Gouverneur général du Canada à l'élève de 5<sup>e</sup> secondaire qui a obtenu la meilleure moyenne cumulative. La lutte fut serrée. Seulement 0,8 % sépare la 1<sup>re</sup> de la 2<sup>e</sup> place.

Pour l'année scolaire 2021-2022, c'est madame Marie-Soleil Cloutier qui est la récipiendaire de la Médaille académique du Gouverneur général du Canada. Madame Cloutier a été une élève d'Armand-Corbeil de sa 1<sup>re</sup> à sa 3<sup>e</sup> secondaire. Elle a fait sa 4<sup>e</sup> secondaire en sport-études à Félix-Leclerc puis a terminé sa 5<sup>e</sup> année à Armand-Corbeil.

Monsieur Barrette fait lecture de l'appréciation faite de Marie-Soleil par ses enseignants. Il lui remet le certificat et précise que son nom sera consigné dans les registres du Parlement canadien, lequel existe depuis 1873. La médaille n'étant pas disponible, elle lui sera remise à sa réception.

## **11. Sujets pour consultation**

### **11.1 Agrandissement de l'école**

Monsieur Jean-François Joly, directeur adjoint du CSSDA, vient rencontrer les membres du conseil d'établissement au sujet de l'agrandissement de l'école conformément aux informations données par monsieur Barrette le 7 juin dernier et pour répondre aux demandes du conseil d'établissement.

Les membres ont également reçu la lettre écrite par la présidente du conseil d'établissement de 2019 qu'elle avait alors fait parvenir à la Direction générale. La première demande remonte à 2017. L'an passé, monsieur Barrette a rencontré Monsieur Joly à ce sujet.

Ce dernier explique d'entrée de jeu les raisons qui ont motivé le CSSDA à agrandir l'école Armand-Corbeil pour accueillir l'école L'Impact. Le but de la visite est d'offrir une tribune au conseil d'établissement d'Armand-Corbeil. La même tribune sera donnée à la direction et au conseil d'établissement de l'école L'Impact.

Monsieur Joly explique que l'obtention d'un terrain de la municipalité est difficile surtout lorsqu'il s'agit d'une clientèle régionale comme c'est le cas avec L'Impact.

La direction générale doit prendre une décision à savoir si Armand-Corbeil et L'Impact auront une entité administrative distincte ou commune (budget, CÉ, direction, etc.) Les membres font part de leurs expériences et donnent leur avis à Monsieur Joly. En voici un résumé :

- Les pauses et l'heure du dîner doivent être harmonisées;
- Le partage des aires communes, du terrain, des autobus;
- L'ajout d'élèves avec un parcours emploi peut favoriser la coopération;
- Le multiâge et le multiniveau favorisent la coopération;



- Puisque les jeunes sont régulièrement en milieu de travail, les locaux adaptés et les plateaux sportifs pourront être utilisés par la clientèle ESAC;
- Inquiétude de partager des activités avec de jeunes adultes;
- Le budget ne sera pas affecté par les handicaps et le niveau social si l'option d'une seule entité est retenue. L'École Armand-Corbeil deviendrait administratrice du budget de l'école;
- Les jeunes en SL après leur 3<sup>e</sup> année se dirigent vers L'Impact. Ils demeureront dans la même bâtisse;
- C'est le conseil d'établissement qui va décider si l'école changera de nom;
- Défi de ne pas englober le budget de L'Impact dans celui d'Armand-Corbeil;
- Les élèves de L'Impact peuvent fabriquer des articles pouvant servir à l'école;
- Possibilité d'utiliser les appareils de menuiserie pour des activités parascolaires.

La direction générale nous transmettra sa décision au courant du mois d'octobre.

Les membres prennent une pause de 20 h 40 à 20 h 55.

## **12. Sujet pour adoption**

### **12.1 Règles de régie interne**

Le directeur propose les modifications suivantes :

#### Séance virtuelle

Exceptionnellement, une séance pourra se tenir en mode virtuel par la plateforme TEAMS s'il est impossible de la tenir en présentiel.

Le président devra décider de ce mode de rencontre pour en aviser les membres et les parents au moins cinq jours avant la date prévue. Pour des raisons logistiques, le mode hybride ne sera pas mis en place.

Il est demandé de modifier « ne sera pas mis en place » par « pourrait être mis en place ».

Il est aussi demandé que les séances extraordinaires soient tenues en mode virtuel. Monsieur Barrette explique que la loi ne le permet pas.

#### Vote par courriel

Le président peut inviter les membres du conseil à voter par courriel entre deux séances régulières afin qu'une activité puisse se dérouler avant la prochaine réunion du CÉ.

CÉ-22-23-006

Monsieur Martin Manningham propose l'adoption du document intitulé *Régie interne 2022-2023* comme modifié. Il est appuyé par monsieur Yannick LaRue.

Adopté à l'unanimité.

### **12.2 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence**

Monsieur Barrette résume les documents transmis aux membres du conseil d'établissement en lien avec le sujet.



Voici quelques-unes des actions qui ont été mises en place en lien avec la lutte contre l'intimidation et la violence :

- Les enseignants ont fait une présentation;
- Activités de sensibilisation : affiches du Code de vie partout dans l'école, visite des policiers et d'organismes communautaires;
- Il y aura prochainement l'ajout de 20 caméras supplémentaires (porte 5 et tout autour de l'école).

Les actions sont bonifiées chaque année.

Il est suggéré par monsieur Jonathan Gauthier de mettre des incitatifs pour augmenter le taux de participation aux sondages faits auprès des jeunes.

Monsieur Barrette mentionne que l'intimidation à l'école pourrait être un sujet de consultation à faire auprès des élèves. Une consultation doit être faite annuellement auprès d'eux.

À 21 h 20, madame Manoucheka Céleste quitte la séance. Le quorum est maintenu.

CÉ-22-23-007

Monsieur Hassen Fajraoui, appuyé par monsieur Martin Manningham, propose l'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 comme rédigé.

Adopté à l'unanimité.

### **12.3 Calendrier des rencontres**

La loi prévoit un minimum de cinq séances annuelles du conseil d'établissement. Puisqu'Armand-Corbeil est une grosse école, plus de rencontres sont prévues.

CÉ-22-23-008

Madame Valérie Lupien propose d'adopter le calendrier des rencontres du conseil d'établissement 2022-2023 comme déposé. Elle est appuyée par madame Sandra Prévost.

Adopté à l'unanimité.

## **13. Sujets pour approbation**

Puisque les sujets 13.1 et 13.2 sont reliés, ils seront abordés ensembles.

### **13.1 Activités parascolaires**

Les membres ont reçu le tableau des *Activités, sorties et voyages*. Ce tableau sera mis à jour et transmis aux membres à chaque séance.

La direction doit faire approuver toutes les activités qui modifient l'horaire ou qui se déroulent à l'extérieur de l'école.

#### **Classes SL et DIMS**

Dans un souci d'efficacité et afin de permettre aux élèves d'adaptation scolaire de faire un nombre plus grand de sorties, monsieur Barrette demande aux membres du conseil d'établissement s'ils sont d'accord pour approuver en bloc les sorties offertes aux élèves en soutien langagier et des classes DIMS pour toute l'année 2022-2023.



Toutefois, si une activité engendre un coût pour les parents, celle-ci devra être approuvée par le conseil d'établissement de façon distincte. L'ensemble des activités seront présentées dans un tableau prévu à cette fin.

CÉ-22-23-009

Monsieur Yannick LaRue propose d'approuver toutes les sorties sans frais pour les parents des classes en soutien langagier et des classes DIMS pour l'année 2022-2023. Sa proposition est appuyée par madame Émilie Dubé.

Adopté à l'unanimité.

#### **Mesure 15186 – sorties culturelles**

Dans la même optique, Monsieur Barrette demande aux membres du conseil d'établissement s'ils sont d'accord pour approuver en bloc toutes les sorties au théâtre en lien avec la mesure 15186 pour l'année 2022-2023. Cette mesure permet d'offrir gratuitement une sortie au théâtre à tous les élèves de l'école. Toutes les sorties seront inscrites au tableau et présentées à chaque séance du conseil.

Monsieur Dupuis mentionne que suite à des incidents produits par les élèves de JMB au théâtre du Vieux-Terrebonne, ceux-ci refuseraient de les recevoir. Monsieur Barrette va valider cette information.

CÉ-22-23-010

Monsieur Gilles Tremblay propose d'approuver en bloc toutes les sorties au théâtre effectuées dans le cadre de la mesure 15186 pour l'année 2022-2023. Sa proposition est appuyée par madame Émilie Dubé.

Adopté à l'unanimité.

#### **Mesure 15028 – Activités parascolaires**

L'école Armand-Corbeil va recevoir une enveloppe d'environ 730 000 \$ pour permettre la tenue d'activités parascolaires gratuites pour les élèves.

Cette mesure permet notamment d'acheter des équipements et fournitures, de payer le salaire des entraîneurs et formateurs et les frais d'adhésion aux différentes ligues.

Il précise que le coût d'achat de 200 \$ des vêtements de cheerleading sera assumé par les parents.

Monsieur Barrette ajoute que le 24 novembre, une activité est prévue pour les 284 élèves de 1<sup>re</sup> secondaire aux programmes Leader, Arts-Études, Football et en classes ressources. Il s'agit d'une visite au CFP des Moulins intitulée *Explo-métiers*.

Cette activité n'était pas inscrite au tableau, mais doit être approuvée par le conseil d'établissement puisqu'elle a lieu à l'extérieur de l'école.

Dans le même ordre d'idées, les activités d'Halloween, une fois approuvées par le CPE, devront être envoyées par courriel aux membres du conseil d'établissement pour approbation.

Pour ce qui est des autres activités présentées dans le tableau, la direction demande aux membres s'ils désirent voter pour une approbation en bloc ou une à une.

Monsieur Gauthier propose qu'elles soient approuvées en bloc.



Monsieur LaRue propose qu'elles soient approuvées en bloc pour celles qui se tiendront d'ici le 22 novembre, date de la prochaine séance. Monsieur Barrette répond que si le conseil d'établissement procède ainsi, les élèves ne pourront pas participer à plusieurs activités.

CÉ-22-23-011

Après discussions, monsieur Martin Manningham propose que les activités présentées dans le tableau *Activités, sorties, voyages* soient approuvées en bloc. Sa proposition est appuyée par madame Émilie Dubé.

Adopté à majorité.

### **13.2 Calendrier des activités**

Voir sujet 13.1

## **14. Sujets pour information**

### **14.1 Ressources humaines**

Monsieur Barrette fait état des postes à combler:

- 1 poste à 100% en français (2 groupes de sec. 1, 2 groupes de sec. 5);
- 1 poste à 28 % en éthique et culture religieuse;
- 1 poste à 100 % en art dramatique;
- 1 poste à 100 % en soutien langagier;
- Agent I à la bibliothèque;
- Agent II à l'accueil;
- 6 surveillants de midi;
- 5 surveillants en invalidité;
- Technicien audiovisuel (démission).

Il souligne l'aide offerte par certains enseignants qui prennent en charge des groupes qui n'ont plus de titulaire. Il les remercie. Il souligne aussi que madame Thérèse Bibeau accueille les nouveaux enseignants non légalement qualifiés.

### **14.2 Début d'année**

Le début d'année se passe bien. On doit réapprendre à vivre en société après deux années de pandémie. Le respect du code de vie va bien. C'est un retour à la normale.

### **14.3 Cross-country**

Le 7 octobre prochain se tiendra le cross-country annuel. Ce sera un jour 0 à l'horaire. Tous les élèves doivent y participer puisque l'activité compte pour leur cours d'éducation physique. Ceux qui le désirent ont la possibilité de s'acheter un chandail à l'effigie de cette activité. Il y aura d'autres activités pour les élèves avant ou après leur course et un diner hot-dog sera servi.

La direction a demandé la collaboration de la Ville de Terrebonne et notamment du service de Police.

### **14.4 Parascolaire**

Les activités parascolaires ont été présentées dans le tableau *Activités, sorties et voyages*.



#### **14.5 Opération 30 septembre**

Comme chaque année, le 30 septembre prochain se déroulera la prise de présence officielle du MEQ. Le budget de l'école est en lien direct avec cette prise de présence.

#### **14.6 Voyages**

Monsieur Barrette explique qu'il est de nouveau possible de faire des voyages à l'extérieur du Québec avec les élèves.

Il a reçu un projet de voyage en Grèce qu'il a choisi de ne pas présenter puisque d'une part, les dates ont changé, et que d'autre part les élèves manqueraient 4 jours de classes. Il y a aussi la question des enseignants-accompagnateurs qui ne seront pas en classe pour donner leurs cours aux élèves qui n'y participent pas.

Monsieur Barrette explique qu'un encadrement sur les voyages par le CSSDA sera disponible en novembre, mais les écoles peuvent dès à présent organiser des voyages. Cet encadrement stipulera que les voyages doivent être de nature pédagogique et avoir un lien avec le programme. Les voyages ludiques qui font perdre des jours de classes aux élèves ne seront pas possibles.

Monsieur Barrette précise qu'il a suggéré aux enseignants d'attendre l'encadrement du CSSDA. Il ne leur est plus possible de s'accumuler du temps pour de tels voyages.

#### **14.7 Programmes régionaux**

Le directeur fait état du nombre d'inscriptions aux programmes régionaux 2023-2024 reçues.

|               |   |
|---------------|---|
| Football :    | 71 demandes comparativement à 90 l'an passé;            |
| Arts-études : | 192 comparativement à 203 l'an passé;                   |
| PEI :         | 381 comparativement à l'an passé et à 600 en 2020-2021. |

Les directions s'interrogent sur les facteurs pouvant expliquer cette diminution du nombre d'inscriptions.

#### **15. Informations du personnel**

Aucune information n'est ajoutée.

#### **16. Information du délégué au comité de parents**

Monsieur Gauthier mentionne qu'il y a eu une rencontre du comité de parent hier.

#### **17. Information de la présidence**

Rien n'est ajouté.

#### **18. Information des élèves**

Le conseil des élèves a tenu sa première rencontre. Trois élèves se présentent à la vice-présidence. Le vote aura lieu dans deux semaines.

#### **19. Information de l'APEP**





Madame Chantal Caissé mentionne qu'aucune activité de l'APEP n'a encore eu lieu.

**20. Information de la direction**

La direction n'a rien d'autre à ajouter.

**21. Divers**

Rien n'est ajouté.

**22. Date de la prochaine rencontre et levée de la réunion**

La prochaine rencontre aura lieu le 22 novembre 2022.

CÉ-22-23-012

Monsieur Jonathan Gauthier propose la levée de l'assemblée. Il est appuyé par monsieur Gilles Tremblay.

Adopté à majorité.

La séance est levée à 22 h 15.

Adopté à l'unanimité.

---

Mélanie Gingras, présidente

---

Lyne Brunelle, secrétaire